

COMMISSION D'UTILISATION DES CHIENS D'ARRET

11 Mai 2010 S.C.C.

Présents : MM. Présents : MM. C. BOUCHER – V. DEMARETZ – R. GERLET – S. GUILBERT -
Y. GUILBERT – C. GUNTHER – D. LEBRUN – J.C. PIAT – Y. TASTET

Excusé : M. J. LASSANDRE

Ordre du jour :

- I – Bilan de la saison de printemps.
- II – Bilan de la Coupe d'Europe des Continentaux.
- III - Résultats de nomination de juge stagiaire et grande quête.
- IV – Calendrier de l'automne 2010.
- V – Examens de qualification 2010
- VI – C.R. de la Commission Britanniques à NIS.
- VII – Défraiement des conducteurs de la Coupe d'Europe de G.Q.
- VIII – Organisation Open de France automne 2010.
- IX – Sélection pour le championnat du Monde 2010.
- X – Organisation championnat du Monde automne 2011.
- XI – Organisation de l'Open de France printemps 2011.
- XII – Courriers adressés à la Commission.
- XIII – Harmonisation des jugements.
- XIV – Questions diverses

La séance est ouverte à 10 h. sous la présidence de M. Yves Guilbert.

Ordre du jour :

I – Bilan de la saison de printemps.

★ A l'issue de la saison de printemps, la commission fait les constats suivants :

1. Les densités de perdrix ont baissé et la situation devient catastrophique en Beauce où seul les concours de Châteaudun (Ex Binas Thivars) et Vineuil restent corrects. Pour les autres concours, il y a sans doute des mesures à prendre mais la situation est acceptable si on ne se trouve pas devant 25 solos continentaux et deux ou trois concours de couples plus 3 concours de GQ le même jour.
2. Par tradition les concours de GQ se déroulent sur les terrains les moins fournis en perdrix mais moins ne veux pas dire pas de perdrix !
3. Autre problème : 10 chiens ou plus d'un professionnel dans un même concours ou deux dresseurs qui se partagent le même camion tout au long de la saison ont concouru la quasi-totalité de la saison l'un contre l'autre.
4. Refus des engagements de la part des organisateurs trois semaines avant la clôture, voire plus.
5. Que faire face aux juges qui ont attendu un moment qui rentrent déjeuner à 14h et refusent ensuite de prendre des concurrents ? Idem pour ceux qui n'ont plus les capacités physiques pour assurer correctement la conduite d'un concours.
6. Plusieurs conducteurs ont entraîné sur les terrains de concours avant et pendant les épreuves.
7. Il semble évident que des mesures s'imposent à propos des amplitudes de quête.
8. Autre souci la composition des jurys de couple.
9. Un tableau fourni par un trialisant amateur que nous remercions vivement, a permis d'avoir une bonne image des résultats du printemps. Il a autorisé l'analyse suivante :
 - En GQ, 89% des chiens n'ont pas été mis en présence alors que ce chiffre descend aux alentours de 20% dans les autres disciplines.
 - 17,8% de chiens classés
 - Avec près de 6% de chiens retirés auxquels il faut ajouter les chiens éliminés par les juges « chiens qui ne sont pas dans la note » la commission s'accorde à dire que bon nombre de chiens présentés

n'ont pas leur place dans les concours et en conséquence le qualificatif « Insuffisant » devrait être appliqué plus souvent.

★ Faire des constats est une bonne chose mais il faudrait prendre les mesures adéquates pour améliorer la situation sachant que l'on ne peut tout régler d'un seul coup.

Pistes de réflexion :

1. Pour diminuer la participation dans certains concours et proposer des terrains correctement pourvus en perdreaux aux épreuves de GQ, la commission souhaite organiser une concertation avec les clubs et les Canines Régionales pour y réfléchir. Dominique Lebrun et Yves Tastet sont en charge de cette concertation sur :

- Organisation d'un circuit GQ de dix jours séparé des concours quête de chasse.
 - Organisation de deux concours ouverts le même jour.
 - Organisation en parallèle de concours continentaux et de concours britanniques.
 - Pour accéder aux épreuves officielles ouvertes, les chiens devront avoir subi des tests préliminaires sous la responsabilité de juges de fields.
 - Pour courir en couple ouvert, le chien devra au préalable avoir obtenu un classement solo.
- Dans tous les cas, les clubs restent maîtres chez eux.

2. Autre sujet abordé : la délocalisation de concours à l'étranger. Si elle est envisageable pour les professionnels que devient alors l'amateur ?

La commission, à titre expérimental, serait favorable à l'organisation d'un concours de GQ à l'étranger sous la responsabilité de l'ADP. Les CACT alors délivrés pourraient être comptabilisés dans l'obtention d'un titre de Champion National de GQ.

3. La proposition d'organiser des concours sur faisans ou prendre en compte les points sur faisans au printemps n'est pas retenue.

4. En vue d'obtenir des jurys de couple cohérents, les organisateurs feront valider leur proposition par un membre de la CU présent la veille du concours.

5. Pour diminuer le nombre de séries, on pourrait faire passer le nombre de participants en solo de 12 à 14 comme autorisé par la F.C.I.

II – Bilan de la Coupe d'Europe des Continentaux

Après la défection du sélectionneur pour raisons de santé et quelques soucis pour déterminer le lieu, c'est finalement Maurice Duval Destin, que nous remercions, qui a fait la sélection lors du field de Châteaudun.

Cette coupe d'Europe a rassemblé 12 nations. Aucun chien français au classement.

Le budget définitif a été largement revu à la baisse par rapport au budget prévisionnel.

Ont contribué à la réussite de cette manifestation, M. Boucher et Mme, M. Lassandre et Mme, M. Goubie, M. Maillet et Mme, M. Duneau pour son intervention à l'habillage de l'Equipe de France et M. J.L. Boucry pour les terrains ainsi que la F.D.C. du 77.

Pour le Prix d'Excellence, on notera un jury un peu disparate et parfois un manque d'oiseaux sur certains concours. L'aide M. L. Veysière a été très appréciée.

III – Calendrier de l'automne 2010.

Christian Boucher présente le calendrier des fields d'automne qui est examiné en séance. Après quelques rectifications, il sera envoyé aux organisateurs avec la mention « PROJET » pour les dernières vérifications. Et il sera alors mis en ligne le 20 mai.

La commission s'est étonnée du nombre de concours portant la mention « N » pour naturel, dorénavant pour ce type de concours, les organisateurs devront fournir une déclaration de la Fédération des chasseurs ou de l'Office National de la Chasse attestant qu'il n'y a pas eu de lâcher sur les territoires concernés.

La commission donne son accord au Pointer Setter Suisse qui organise désormais son traditionnel concours à Muttersholtz en Alsace du 11 au 14 novembre, elle répond aussi favorablement à la demande du club Suisse Magyar Vizsla d'organiser un BICP à Bartenheim en Alsace.

La Coupe de France de Chasse Pratique sera organisée dans la Sarthe au Domaine du Plessis à NOYEN SUR SARTHE le 30 octobre sous la responsabilité de M. René Gerlet aidé de M. Serge Guilbert. René Gerlet devra établir un budget prévisionnel pour envisager une prise en charge par la SCC.

La Finale du Concours St Hubert le 11 décembre sous la responsabilité de René Gerlet et de Serge Guilbert.

IV – Dossier « juges ». Examens de qualification automne 2010

1. La Commission valide les modalités pour faire passer l'examen :

Le juge formateur désigné laissera le candidat organiser le concours :

- Prise des informations auprès du secrétariat
- Recueil et visa des C.T.
- Constitution des couples, ordre de passage, affichage
- Contact avec le guide
- Appel des concurrents
- Conduite vers les terrains

Sur le terrain, c'est le candidat qui prend la direction du concours :

- Il place son juge à droite ou à gauche
- Il donne les consignes aux concurrents (avant et pendant le parcours ; à la fin parcours indication de reprise – qualificatif)

A la fin de chaque parcours, il inscrit seul (sans concertation) ses notes sur son carnet de jugement

A la fin du concours il remplit la feuille SCC CUNCA pour les 4 premiers chiens : classement + appréciations.

Il remet la feuille à son examinateur

Le juge formateur lui communiquera alors, et alors seulement, son propre classement qui sera le **classement officiel de l'épreuve**.

Un échange de discussion aura lieu à ce moment là mais l'examineur ne devra jamais communiquer au candidat sa décision concernant l'avis transmis à la CUNCA.

A la proclamation des résultats, c'est le candidat qui donne le palmarès de l'épreuve et qui devra commenter les parcours des chiens classés (en cas de classements nombreux, seuls les 4 premiers chiens classés feront l'objet de commentaires).

Pendant le déroulement de l'épreuve :

- Le juge formateur s'abstiendra de tout commentaire, il se comportera en assistant du candidat et se cantonnera à répondre aux questions concernant les actions se déroulant de son côté.
- Sur des fautes mineures (faire relancer du mauvais côté, faire couler celui qui ne devrait pas, etc...) l'examineur n'interviendra pas mais tiendra compte des fautes dans l'évaluation finale.
- Sur faute grave risquant soit de porter préjudice à un concurrent, soit de fausser le concours (élimination à tort ou à l'inverse ne pas arrêter un concurrent éliminé) le juge formateur interviendra rapidement et dans ce cas devra déclarer INAPTE le candidat.

2. Résultats de nomination des juges stagiaires quête de chasse ou grande quête.

- Les candidats qui ont passé leur examen ce printemps ont fait l'unanimité en obtenant un avis favorable de la part de tous les examinateurs. Ainsi lors de la prochaine commission des juges, Monsieur Daniel Farcy sera proposé comme juges stagiaire quête de chasse et Messieurs Michel Le Goff et Vladimir Demarets seront proposés comme juges stagiaires Grande Quête.

3. Assessorat en GQ

Messieurs Daniel Provost et Gérard Thoquenne sont autorisés à faire des assessorats en GQ pour entamer le cursus de juge de GQ.

4. Cursus terminé.

Monsieur Alain Bertolozzi ne s'est pas présenté à l'examen en janvier, il n'a donné aucune explication, il n'a pas répondu au mail du secrétaire concernant ses intentions de poursuivre son cursus en conséquence la Commission décide de mettre fin à son cursus d'élève juge.

5. Examen à l'automne

Cet automne seront organisés les examens de qualification pour Messieurs : Joncour, Garrido et Saussier, cinq contrôles dans des biotopes différents (betteraves et bois).

6. Rappel :

Chaque élève juge est sous la responsabilité d'un juge formateur qui prend la responsabilité de faire passer l'examen de juge stagiaire. Lors du 1^{er} examen, si le candidat obtient 4 aptes au moins, il sera proposé comme juge stagiaire à la Commission des juges ; s'il a 3 aptes, le candidat pourra repasser une 2^{ème} fois ; s'il obtient moins de 3 aptes, son cursus est terminé. Idem pour l'examen de qualification.

7. M. Coatmellec qui a passé avec succès l'examen de la CU pour devenir élève juge est empêché de passer l'examen de la SCC au mois de juin, la CU l'autorise pour Juin 2011.

8. M. Poujaud, Président du Setter Club, demande à repousser de 60 à 65 ans la limite d'âge pour devenir juge de field-trial. Après discussion, la Commission n'envisage pas de proposer cette modification au règlement des juges.

VI – CR de la Commission des chiens d'arrêt britanniques à Nis

Yves Tastet a assisté à cette réunion, il en fait un C.R. à la commission. Principaux points à retenir :

- Les trois prochaines Coupes d'Europe de printemps se dérouleront en Serbie. Pour 2011, c'est la Belgique qui l'organisera les 18,19 et 20 mars 2011.
- Des dissensions se font jour entre la Grèce et l'Espagne à propos des concours de GQ dotés du CACIT. Le déplacement des concours vers l'Est met les concours espagnols dans l'embarras.
- Un oubli pour la coupe d'Europe de GQ, il y a une décision FCI qui dit qu'un conducteur ne peut pas présenter pour plusieurs nations, la FCI souhaite faire respecter ce règlement, H Godelin a essayé plusieurs fois d'entamer des discussions sur ce point, il n'a toujours pas d'écho.
Il a donc été envisagé de créer un comité d'organisation Européen pour l'organisation de la Coupe, même si elle doit être courue sans le CACIT.
Il est probable que sans réponse de la FCI cette organisation prenne forme rapidement.

VII – Défraiement des conducteurs de la Coupe d'Europe de GQ en Serbie.

Après discussion, la Commission demandera au comité de la SCC de régler une participation de 300€ au propriétaire des chiens qui ont représenté la France lors de la Coupe d'Europe.

VIII – Organisation Open de France automne 2010.

La société Canine des Landes est chargée de l'organisation de l'Open les 31/10 et 01/11
Condition d'engagement : un CACT ou une RCACT en 2008, 2009 et 2010 jusqu'au 15 octobre 2010.

Le jury sera composé à partir des juges présents dans les Landes

IX – Sélection pour le Championnat du Monde 2010 (lieu, sélectionneurs)

Le championnat 2010 aura lieu en Slovaquie du 14 au 17 octobre.
Les juges français D. Lebrun en Britanniques., C. Hugueny ST Hubert chiens d'arrêt et M. Dumand St Hubert spaniels sont prévus dans les différents jurys.

La sélection sera assurée à St Front le 16 septembre pour les britanniques et le 17 pour les continentaux par Messieurs Maillot et Demaretz.

X – Organisation championnat du Monde automne 2011

Yves Tastet s'est rendu sur le site de Cazalis qui est parfaitement adapté à cette manifestation. Les terrains sont difficiles donc sélectifs avec une superficie suffisante. Les structures pour les réceptions sont bien présentes.

C. Boucher se chargera de la demande officielle auprès de la Sté. C. Régionale.

XI – Organisation Open de France printemps 2011

Le CUCC76 a donné un accord de principe à l'organisation de l'Open Printemps 2011.

C. Boucher se chargera de la demande officielle auprès de la Sté. C. Régionale.

XII – Différents courriers sont lus en séance.

Beaucoup se rapportent au règlement qui sera revu après 2012.

XIII – Harmonisation des jugements.

Le présent règlement est en application jusqu'en 2012 ; pour une bonne harmonisation des jugements sur certaines situations

- Refus de patron dans la 1' puis prend un point
- Le refus de couler est éliminatoire mais si le conducteur raccroche en arrivant à son chien
- ...

Christian Gunther et Jean Lassandre sont en charge de la rédaction des modifications et précisions éventuelles à apporter au règlement en 2012.

XIV – Questions diverses

1°) Pour harmoniser le déroulement des BICP, la circulaire élaborée par M. René Gerlet sera envoyée aux organisateurs de ces épreuves :

Madame, Monsieur,

- Dans le cadre du calendrier des épreuves pratiques de sélection des chiens d'arrêt, broussailleurs et retrievers du second semestre vous envisagez d'organiser (peut-être pour la première fois) un Brevet International de Chasse Pratique pour le compte d'une association affiliée à la Société Centrale Canine.
- Les résultats obtenus par les sujets présentés à cette épreuve de sélection ont vocation à donner aux éleveurs et aux chasseurs une information précieuse sur leurs capacités à travailler tout à la fois sur terre et en eau profonde, pour éventuellement compléter celles déjà disponibles, recueillies sur le plan morphologique en exposition et au travers des autres épreuves de travail sur terre, les fields trials principalement. Certains clubs les ont parfois intégrés en bonne place dans leur grille de sélection et s'en servent également pour établir des équivalences avec les performances requises pour l'élevage dans les pays d'origine des races en cause, les chiens d'arrêt originaires d'Allemagne et d'Europe centrale notamment.
- C'est dire que les résultats du BICP revêtent une importance non négligeable pour l'élevage et que, pour garantir à cet outil de sélection un niveau de crédibilité conforme aux attentes des cynophiles et des utilisateurs intéressés, il convient qu'ils soient attribués dans des conditions optimales, tant pour ce qui concerne l'organisation que les caractéristiques des terrains et des pièces d'eau.
- La dernière version du règlement du BICP qui figure dans la plaquette des règlements des épreuves pour chiens d'arrêt s'attache à définir ces dernières de manière précise. Pourtant, de multiples remontées d'informations révèlent chaque année que, même depuis sa publication, certaines épreuves ne se sont pas

déroulées dans un contexte de chasse pratique type (terrains exigus et/ou manquant de couvert, étangs trop petits, trop propres, profondeur d'eau insuffisante le jour de l'épreuve ...).

- Sans qu'il soit besoin de rappeler les points du règlement consacrés à la nature des terrains et à la configuration des pièces d'eau, conformément au souhait des membres de la CUNCA, il m'appartient de vous recommander de bien en prendre connaissance avant de vous lancer dans l'organisation d'une telle manifestation. D'expérience, pour garantir l'harmonisation des jugements et éviter les contestations infondées, je recommanderai en plus une courte concertation entre les membres du jury le matin avant l'appel, et quelques explications aux concurrents avant le coup d'envoi.
- Tant pour la crédibilité de cet outil de sélection aux yeux des éleveurs que pour sa promotion auprès des chasseurs, je vous demande de bien vouloir respecter ces consignes élémentaires.
- René Gerlet chargé des BICP au sein de la CUNCA est votre disposition pour régler du mieux possible les difficultés que vous pourriez rencontrer dans la préparation et le déroulement des épreuves, malgré ces précautions (gerlet@orange.fr 06 74 52 53 31).
- Je vous remercie de votre contribution à la sélection des chiens de chasse sous cette forme complémentaire et vous adresse mes salutations cynophiles les meilleures. Yves Guilbert

2°) La Commission prend acte de la création du CUCC14.

3°) Le Président de la CU relancera les responsables de la SCC afin que les différents intervenants puissent avoir accès au palmarès d'un chien. Cette proposition a reçu l'aval du comité de la SCC lors de sa dernière réunion.

Pour conclure cette réunion, celle-ci s'accorde sur la nécessité de créer ou d'entretenir des relations privilégiées avec les Fédérations des chasseurs.

Personne ne désirant prendre la parole, le Président Yves Guilbert déclare close la séance à 17h.